

**Dennis Bevington, député de Western Arctic,
Pose une question sur le transfert des responsabilités.**

le 30 janvier 2013,

Monsieur le Président, après des négociations qui durent depuis plus de 10 ans, les Territoires du Nord-Ouest sont en voie d'exercer leur compétence sur leur territoire, leurs cours d'eau et leurs imposantes ressources naturelles.

Pour réaliser ce transfert de responsabilités, la Chambre doit modifier plusieurs lois, dont la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, qui constitue le fondement de tous les pouvoirs qui sont conférés à cette région.

Par courtoisie envers la Chambre, le ministre peut-il indiquer quelles sont les autres lois qui doivent être modifiées pour que soient accordés davantage de pouvoirs aux Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. John Duncan (Ministre des Affaires Autochtones et du développement du Nord canadien)

Monsieur le Président, le gouvernement et les habitants du Nord partagent une vision commune voulant qu'on donne à ces derniers davantage de contrôle sur leur destin économique et politique.

La conclusion d'une entente marquera une étape importante et positive dans l'évolution de la gouvernance dans le Nord, et les Territoires du Nord-Ouest en tireront des avantages économiques.

Nous continuerons de travailler avec nos partenaires des Territoires du Nord-Ouest pour en arriver à une entente qui leur offrira un modèle de gouvernance concret, novateur et efficace.

Les avantages du transfert sont évidents, comme nous l'avons constaté au Yukon. Nous voulons que les Territoires du Nord-Ouest en bénéficient également.